

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

# JOURNAL

DE LA VILLE ET

## DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.



ALLEMAGNE. — *Frankfort, 6 novembre.*

On écrit de Munich, 2 novembre :

« Le ministre de la guerre a donné ordre de procéder à de grands achats de chevaux. On annonce que les travaux de fortifications de Germersheim se poursuivent avec une activité redoublée. Ce qu'il y a de positif, c'est que les ordres sont donnés de mettre dans le plus court délai la forteresse de Landau en état complet de défense. La *Gazette de Mayence* dément d'une manière fort positive la nouvelle relative à la prochaine mobilisation du 8<sup>e</sup> corps d'armée fédéral. »

(*Mercure de Souabe.*)

— La *Gazette de Vienne*, du 30 octobre, contient, dans sa partie officielle, l'ordonnance de l'empereur qui prohibe l'exportation et le transit de chevaux. Le gouvernement autrichien a fait acheter 10,000 chevaux pour compléter sa cavalerie.

Le Piémont ne reste pas en arrière : le roi vient de rappeler tous les soldats qui étaient dans leurs foyers et même à l'étranger. L'armée sarde est aujourd'hui de 80,000 hommes, avec une nombreuse artillerie et une belle cavalerie. Les garnisons du duché de Savoie sont toutes renforcées de bataillons de vieilles troupes, et les nouvelles levées sont dirigées vers le Piémont.

D'après la *Gazette de Cologne*, ces mesures de sûreté ne sont pas provoquées par la crainte d'une rupture de la paix à la suite de l'exécution du traité du 15 juillet, mais bien plutôt par la crainte que le maintien de la paix ne produise l'anarchie en France et n'amène peut-être la chute du gouvernement actuel.

Les états qui ne veulent pas devenir hostiles, arment aussi pour faire respecter leur neutralité. L'*Observateur suisse* annonce que l'autorité supérieure militaire fédérale a prévenu tous les officiers d'état-major d'avoir à se tenir prêts à entrer, au premier signal, en service actif; qu'elle leur enjoint en même temps de rester disponibles à la première demande, de ne pas s'éloigner de leur demeure, et qu'aucun congé ne sera plus délivré à l'état-major.

Enfin l'Angleterre qui, depuis ses succès en Syrie et la dernière note de lord Palmerston, semblait devoir diminuer ses armements, les poursuit, au contraire, avec une vigueur inaccoutumée.

ANGLETERRE. — *Londres, 7 novembre.*

L'*Observer* et le *Globe* contiennent des commentaires sur le discours du roi des Français, qu'ils considèrent comme réunissant la dignité à l'esprit de conciliation. L'*Observer* parle ensuite des affaires de Syrie, et fait remarquer que les habitants eux-mêmes ayant concouru à soustraire ce pays au joug de Méhémet-Ali, on n'a point eu besoin de la coopération que la France a refusée et que la Russie n'a pas dû donner. Il en conclut que la soumission de la Syrie doit être admise en droit par la France comme un fait accompli.

— On lit dans le *Morning-Advertiser* :

« Maintenant que la Syrie est près d'être rendue à son légitime possesseur, si Méhémet-Ali veut renoncer à toute prétention ultérieure sur le territoire de cette province, il n'y a aucun des cabinets de l'Europe qui hésitent à lui assurer la possession héréditaire de l'Egypte. Si même la France voulait aujourd'hui exercer son influence sur le pacha, en lui proposant cet arrangement, elle pourrait, nonobstant la grave responsabilité qu'elle a déjà encourue, acquérir des titres à la reconnaissance de l'Europe. Nous ne serions pas surpris, après tout, de voir la Russie et non la France, élever des obstacles contre l'arrangement de la question, et la France, libre enfin de la politique tortueuse et sans éclat de M. Thiers, reprendre sa position naturelle à côté de l'Angleterre, repoussant l'agression et soutenant les droits, les intérêts et les progrès de l'humanité tout entière. »

FRANCE. — *Paris, 9 novembre.*

Le canon des Invalides a annoncé aujourd'hui l'heureuse délivrance de S. A. R. M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans. Elle a mis au monde, à onze heures et demie, un prince qui recevra, dit-on, le nom de duc de Chartres.

L'autorité, craignant que le bruit du canon n'effrayât la capitale, avait envoyé immédiatement à tous les postes de la garde nationale et de la ligne un avis pour annoncer cet événement.

— Nous apprenons de source certaine, dit le *Courrier de Bordeaux*, que les Anglais ne se contentent pas, au moyen, des derniers troubles survenus en Espagne, d'introduire les produits nombreux de leurs fabriques; ils ont encore recours aux moyens les plus lâches pour irriter les populations de la Péninsule contre les Français. C'est ainsi que dans la Catalogne et particulièrement dans la Cerdagne espagnole, ils ont répandu une foule d'imprimés contenant la prétendue guerre faite par la France en 1823, et dans leurs récits aussi absurdes que mensongers, ils représentent vos soldats occupés à égorger, à incendier et à commettre toute sorte d'horreurs. Pour mieux réussir dans leurs projets machiavéliques, les Anglais ont eu soin d'ajouter à leurs pamphlets des gravures dans lesquelles on voit les soldats français portant des enfants au bout de leurs baïonnettes.

— On écrit de Marseille, 1<sup>er</sup> novembre :

« La reine Christine ne comptait pas se mettre immédiatement en route pour Paris. S. M. désirait, dit-on, visiter plusieurs points des environs de Marseille, et surtout faire une excursion à Toulon. La détermination que la reine Christine a prise de rester en France, paraît lui avoir été inspirée par l'accueil plein d'empressement et de sympathie respectueuse qu'elle a reçu des populations et des autorités, et qui a été pour elle une consolation des pénibles et innombrables épreuves auxquelles son courage de reine et de mère a été exposé pendant les derniers tems de son séjour en Espagne. »

Du 10. — Aujourd'hui a eu lieu dans les bureaux de la Chambre des députés la nomination des membres de la commission de l'Adresse. La majorité constitutionnelle s'est prononcée d'une manière plus décisive encore peut-être que dans le scrutin pour la présidence et pour les vice-présidences. Sur neuf commissaires, le parti constitutionnel en a obtenu sept qui sont : MM. Lamartine, Bugeaud, Salvandy, Dupin, Benjamin Delessert, Jacqueminot et Passy. L'opposition n'a réussi à faire passer que deux de ses candidats, MM. Ducos et Rémusat. On sait en outre que le président de la Chambre fait nécessairement partie de la commission. Ce résultat est significatif; il nous dispense pour aujourd'hui de toutes réflexions. Nous pouvons dire seulement avec plus de confiance que jamais : Le parti constitutionnel est reconstitué.

(*Débats.*)

— Parmi les discours prononcés dans les bureaux, dans la discussion de l'adresse, celui de M. Thiers se résume comme suit. Il expliqua la politique du dernier cabinet :

« Toute union de vues entre la France et l'Angleterre avait cessé; l'Angleterre se trouvait complètement unie à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse dans la question d'Orient; la France se trouvait seule de son avis contre les quatre autres puissances; elle avait demandé de la manière la plus formelle et la plus positive l'Egypte héréditaire et la Syrie viagère; elle avait même annoncé qu'elle se séparait complètement de l'Angleterre et des autres puissances, plutôt que de céder sur ce point; je n'entends pas dire par là qu'elle ait pris l'engagement irrévocable, mais enfin, lorsque je suis entré aux affaires, j'ai trouvé la France seule contre ces quatre puissances de l'Europe, et soutenant un dire qu'aucune d'elles ne voulait admettre; la seule conduite qui m'ait semblé devoir être tenue dans cette situation, c'est de gagner du temps pour que l'amour-propre engagé des négociateurs pût se dégager. »

» M. Guizot était ambassadeur à Londres : je ne crois pas qu'il puisse se plaindre des directions que je lui ai données; en tous cas, j'attendrai la discussion publique; mais je dirai que ses efforts et les miens ont tendu à empêcher la fatale résolution du 15 juillet; nous y avons échoué, parce que le parti de l'Angleterre était irrévocablement pris. Lord Palmerston avait toujours considéré comme funeste la puissance du vice-roi, et il a toujours déclaré à toutes les époques, que la seule bonne politique était de le réduire à l'Egypte. Les trois puissances du continent s'étant promis de se joindre à lui dès qu'elles verraient la France et l'Angleterre divisées, il se trouvait assez fort pour ne faire aucun sacrifice à la France. Il est bien vrai que, comme l'ont dit certaines personnes, qui avaient pris ce renseignement à je ne sais quelle source, il est



Bien vrai que les ministres de Prusse et d'Autriche avaient insinué à M. Guizot que peut-être on amènerait lord Palmerston à céder au vice-roi la Syrie viagère; ils avaient dit qu'ils feraient leurs efforts pour amener à ce résultat le ministre anglais; mais ils n'y ont jamais réussi, car jamais cette proposition, qu'on nous avait fait espérer, ne nous a été faite.

» En tous cas, j'avais recommandé à M. Guizot de ne la point repousser, de l'accepter *ad referendum*, et je cherchais à disposer le vice-roi à l'accepter, quand le traité du 15 juillet a été signé. Ce traité a été caché à la France; il est bien vrai que M. Guizot savait que quelque chose de considérable se préparait dans le cabinet, qu'il en était averti et qu'il en avait averti son gouvernement; mais on lui en a fait un mystère, et on ne l'a averti de la signature du traité que quand cette signature a été donnée.

» J'ai considéré cela non comme un outrage pour la France, mais comme un très-mauvais procédé et comme un abandon de son alliance, qu'elle avait droit de trouver blessant. Cependant, ce mauvais procédé n'était pas de telle nature qu'il pût provoquer la guerre. Voici le motif qui, pour moi, a décidé toute ma conduite: Quatre puissances venaient de faire une coalition, non pas comme les puissances qui s'étaient unies en 92 pour passer le Rhin au printemps prochain, mais pour ruiner l'influence de la France dans la plus grande question qui se soit présentée depuis long-tems.

» Dans une question où la France avait un intérêt plus grand que la plupart des puissances qui auraient entrepris de la résoudre. Elle ne pouvait pas accepter qu'on la mit hors de cette question. J'ai donc cru que la France devait se mettre en mesure d'obtenir une modification dans les résolutions prises à Londres: je n'aurais pas demandé une concession qui fût pour les quatre puissances une humiliation, car il ne faut pas vouloir humilier les autres en ne voulant pas l'être soi-même; mais il fallait une concession quelconque, pour que l'honneur et l'influence de la France fussent sauvés; elle le devait d'ailleurs par loyauté au vice-roi, car si elle ne s'était pas mêlée de ses affaires au début de ces négociations, il aurait infailliblement soumis la Porte et obtenu d'elle ce qu'il aurait voulu.

» Lorsque le bombardement de Beyrouth a eu lieu, cet événement, qu'il était facile de prévoir, ne nous a nullement surpris, et n'a changé aucune de nos déterminations; mais il a prouvé encore davantage qu'il fallait se hâter. Alors j'ai demandé à la couronne trois choses: 1° de compléter l'armement; 2° de convoquer les chambres à bref délai pour leur demander le complément de l'armement; 3° l'envoi de la flotte à Alexandrie, pour couvrir cette importante place et soutenir le moral des Egyptiens.

» Ces propositions ont été repoussées. Mes collègues et moi avons donné notre démission. Le duc de Broglie a été appelé: une transaction est intervenue; il a été convenu que les chambres seraient convoquées le 28 octobre, c'est-à-dire à vingt jours de date; que, dans l'intervalle, on concentrerait la flotte sous le commandement des amiraux Lalande et Duperré, que les préparatifs commencés continueraient, et que, quant aux mesures qui devaient les compléter, on prendrait un parti définitif au moment de la rédaction du discours de la couronne. Ce jour-là a été convenue la note du 8 octobre, qui avait pour but de répondre à l'acte de déchéance du pacha, mais dans lequel on a été loin d'abandonner la Syrie. Quand on connaîtra le texte authentique, on ne pourra conserver aucun doute à cet égard.

» Il a été convenu encore que, le moment de la rédaction du discours de la couronne étant venu, si la couronne accordait les propositions du cabinet, le cabinet resterait aux affaires, sinon il se retirerait; mais que les membres des deux chambres étant alors réunis, la composition du cabinet ne présenterait pas les mêmes difficultés. Cependant les démissions étaient données, mais on est convenu d'en garder le secret.

» Le moment de rédiger le discours de la couronne est venu; le cabinet a renouvelé ses propositions, dont la principale était l'achèvement de l'armement général; la proposition du cabinet n'ayant pas été admise, les démissions ont été renouvelées et irrévocablement données. Ce n'est pas sur une phrase seule du discours de la couronne, c'est sur l'ensemble du plan dont il était l'expression que la discussion a éclaté. Le cabinet ne voulait ni la paix à tout prix, ni la guerre à tout prix; mais il voulait, appuyé sur un armement sérieux, et surtout complet, négocier pour le vice-roi des conditions qui pourraient être plus ou moins avantageuses, suivant que la fortune lui aurait été plus ou moins favorable.

» Tels ont été les motifs de la retraite du cabinet; il ne se plaint point, il n'attaque point ses successeurs; il se borne à cette simple remarque: c'est que les armemens de la France n'étaient pas complétés et l'intention de ne s'exposer à la guerre dans aucun cas étant devenue manifeste, il n'est plus possible de négocier d'une manière efficace. »

AFFAIRES DE L'ALGÉRIE.

On écrit de Toulon, le 3 novembre :  
« Les correspondances d'Alger arrivées par le dernier paquebot, qui a quitté ce port le 27 octobre, ont annoncé que M. le maréchal Valée était parti la veille pour Blidah, où se trouvait réuni le corps expéditionnaire dont il devait prendre le commandement. Nous recevons aujourd'hui des nouvelles de l'expédition entièrement favorables.

» Le brick de commerce, l'*Eugénie*, parti d'Alger le 29, a mouillé ce matin en rade de quarantaine. Le capitaine de ce navire déclare qu'à son départ on venait d'apprendre dans la capitale de l'ex-régence, que la colonne expéditionnaire, se dirigeant sur Médéah, avait heureusement franchi le fameux col de Téniah sans être sérieusement inquiétée. On apprenait de plus que l'état sanitaire des troupes était satisfaisant; les chaleurs ayant diminué d'une manière sensible, tout faisait espérer que l'expédition aurait un succès complet.

» Si les nouvelles arrivées par le brick l'*Eugénie*, sont exactes en tous points, comme nous avons lieu de le croire, il paraîtrait que les Arabes, qui avaient déjà été trompés deux fois en attendant nos troupes au col de Téniah, se sont portés cette fois sur la nouvelle route de Milianah, que la colonne aux ordres du général Changarnier a suivie tout récemment.

» On ne parlait plus de la mort d'Abd-el-Kader, c'était, tout porte à le croire, une fausse nouvelle, qui a été cependant répandue simultanément sur tous les points importants du nord de l'Afrique.

» En ce moment les troupes des trois divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine doivent être en campagne. Le prochain courrier du nord de l'Afrique ne peut manquer de nous apporter des nouvelles du plus grand intérêt. »

AFFAIRES D'ORIENT.

(Dépêche télégraphique.)  
Marseille, 6 novembre 1840.  
Malte, le 2.

Le *Great-Liverpool* est arrivé cette nuit d'Alexandrie, d'où il est parti le 28 avec la valise de l'Inde et des passagers.

Une décision de l'amiral Stopford a prorogé le commencement du blocus au 20 novembre.

Saint Jean-d'Acre n'a pas été attaqué. Le *Phaéton*, qui a laissé l'escadre du contre-amiral Hugon à la voile, à la hauteur de Spezzia, a quitté Malte le 1<sup>er</sup>, à midi, pour se rendre à Toulon. (Cette dépêche n'est arrivée qu'aujourd'hui à cause de l'état de l'atmosphère.)

Si la dépêche télégraphique que nous publions aujourd'hui ne nous apprend rien de nouveau sur la situation des parties belligères en Syrie, elle nous montre du moins que la guerre s'y poursuit avec des ménagemens qui peuvent adoucir les rigueurs de ce cruel fléau. Ainsi Mehemet-Ali, toujours modéré, malgré l'imminence du danger, continue sa vigilante protection à tous les Européens qui ne craignent pas de rester dans ses états, et de plus il assure sur son territoire la liberté et la régularité des communications entre l'Europe et l'Inde anglaise.

D'un autre côté, l'amiral Stopford, bien qu'il eût pu établir régulièrement le blocus de l'Egypte dès le 16 octobre, renvoie cette mesure rigoureuse au 20 novembre. Et ce n'est pas seulement l'amiral Stopford qui fait preuve de ces louables dispositions, les officiers sous ses ordres se montrent animés du même esprit. A Saïda, le commodore Napier, après avoir déjà fait tous ses préparatifs pour donner l'assaut à la ville, a, sur l'invitation du commandant du bateau à vapeur français le *Castor*, consenti à suspendre l'attaque pendant quelques heures pour donner à la famille de Soliman-pacha ainsi qu'aux habitans le tems de se mettre en sûreté sous notre pavillon.

A Alexandrie, le capitaine de l'*Asia*, M. Fischer, qui, en vertu des ordres qu'il avait reçus, avait d'abord dénoncé le blocus pour le 6 octobre, a ensuite, sur les réclamations du commerce représenté par le consul général de France, pris sur lui de le différer jusqu'à 16 du même mois, et c'est après qu'il en eut référé à l'amiral Stopford, que celui-ci a définitivement renvoyé le blocus au 20 novembre.

Sans doute, malgré cet échange de bons procédés, la question politique subsiste toujours toute entière; mais peut-être cet exemple de modération réciproque peut-il faire espérer que des ennemis qui se montrent courtois l'un pour l'autre ne sont pas loin d'un accommodement honorable. (Débats.)

Alexandrie, 18 octobre.

Le *Fulton*, que le mauvais tems avait contraint de relâcher deux jours à Aboukir, est entré dans notre port au moment du départ du *Leonidas*, après avoir attendu six jours à Beyrouth le courrier

qu'il y avait porté; il a dû retourner sans le ramener. Les nouvelles que nous avons reçues sont défavorables. Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> de la garde qui, déjà vendus à l'ennemi lors de la bataille de Nézib, restèrent l'arme au bras à la queue de l'armée par ordre de Soliman-pacha, sont passés à l'ennemi ainsi que deux autres régimens d'infanterie. Le cheik Beschir, parent de l'émir Beschir, s'est également rendu aux Anglais. La défection est dans toute l'armée égyptienne, et l'on s'attend à chaque instant à voir retourner la Syrie à son ancien maître. Pour calmer les populations, Ibrahim-pacha a réuni les principaux cheiks des deux Liban et leur a fait le grand serment sur le Coran de renoncer à prendre les montagnards pour la conscription, de les relever de tout impôt et de les rétablir dans leurs premiers droits, s'ils rentraient dans l'obéissance. Mais jusqu'à présent ces promesses n'ont produit aucun effet, car les Syriens ont été trompés tant de fois, qu'ils ne se laissent plus prendre aux belles paroles du gouvernement.

La flotte égyptienne, forte de 14 vaisseaux de ligne et de 10 frégates devait commencer à sortir hier du port; déjà le bateau à vapeur le *Nil* avait chauffé pour remorquer les vaisseaux, mais un vent violent du désert (Kamsin) l'en a empêché. Il serait peut-être à désirer que le tems fût mauvais pendant quelques jours pour laisser Méhémet-Ali réfléchir sur les fâcheuses conséquences que peut entraîner cet acte d'hostilité. Tout le monde le considère ici comme le prélude de sa ruine. L'amiral Moutouch-pacha, Boghos bey, le consul de France, enfin toutes les personnes sensées qui approchent le vice-roi, ont employé leurs efforts pour faire revenir S. A. d'une si fâcheuse détermination: tout a été inutile. Hussan bey, qui a servi deux ans dans la marine française et occupe à Alexandrie le poste de ministre de la marine, est la cause de la sortie de la flotte. Se trouvant dernièrement auprès du vice-roi et voyant que S. A. n'écoutait pas les projets insensés de défense qu'il lui proposait, il se leva en lui disant: Eh bien! alors que V. A. donne l'ordre de faire enlever l'artillerie des vaisseaux, parce que nous les chargerons de grains et de farine et irons faire le cabotage. Méhémet-Ali, piqué au vif, donna immédiatement l'ordre de faire les préparatifs de départ.

Trois cents marins turcs ont été embarqués à bord de chaque vaisseau; mais comme ils ne déguisent pas leurs intentions hostiles et déclarent que non seulement ils ne se batront pas, mais encore qu'ils feront leurs efforts pour se réunir à l'ennemi, Saïd bey s'est rendu auprès du consul de France pour le prier à engager son père à les débarquer.

On vient d'envoyer 4000 Turcs sur les bords du Nil pour réparer les ravages de l'inondation.

Le bateau à vapeur l'*Euphrate* est parti pour la Syrie le 17 à midi; il avait à bord plusieurs officiers français nouvellement engagés au service du vice-roi.

Méhémet-Ali a traversé hier la ville à cheval, ayant à ses côtés M. Walewski. Jamais la figure de S. A. n'avait été plus calme et plus gracieuse; elle saluait affectueusement le peu d'européens restés dans la ville et ne paraissait nullement affectée par les événemens politiques. En voyant cette tête de vieillard, on se sentait agité d'un sentiment de compassion pour cet homme qui a tant fait pour l'Egypte et qui peut-être ne mourra pas sur cette terre qu'il a conquise à la pointe de son sabre.

Un régiment vient d'entrer en ville; il bivouaque à côté de l'hôpital de la marine.

Le paquebot anglais *Liverpool*, venant de Malte, s'est mis en panne, il y a une heure, en vue du port neuf; le consul britannique s'est rendu à son bord, ainsi que plusieurs négocians de sa nation; mais le tems ne leur a pas encore permis de retourner.

— L'officier français qui s'est rendu à bord de l'*Asia* a eu l'occasion d'exprimer au commandant les appréhensions de la colonie européenne pour les hostilités qui pourraient avoir lieu contre la ville d'Alexandrie. Le capitaine a répondu qu'il lui semblait peu probable que les hostilités contre l'Egypte puissent commencer immédiatement; il faut d'abord, a-t-il dit, acquérir une position sûre en Syrie pour en rappeler une partie des navires qui pourraient être nécessaires dans des opérations contre un littoral aussi fortifié que l'on dit être celui de l'Egypte. L'observation du commandant anglais est très-judicieuse: quand bien même la flotte austro-anglaise occuperait toutes les positions maritimes de la Syrie, ce qui peut-être est déjà fait, il n'y aurait rien de décidé encore, car les mauvais tems peuvent obliger les bâtimens à prendre le large, et les troupes égyptiennes auraient bientôt taillé en pièces le petit nombre d'hommes que l'on a pu débarquer sur tant de points différens.

— Nous trouvons dans la *Gazette d'Augsbourg* la nouvelle suivante qui lui est adressée des frontières turques, à la date du 27 octobre:

« Des lettres de Constantinople, reçues par voie extraordinaire, disent qu'Ibrahim-Pacha, après le dernier échec qu'il a éprouvé,

a pris la résolution désespérée de marcher sur Constantinople, non dans l'espoir de s'emparer de cette capitale, car il se sent pour cela trop faible, mais du moins pour attirer les Russes et causer ainsi une guerre européenne, à l'aide de laquelle il croit encore avoir des chances de posséder la Syrie.

» Reste à savoir si la démoralisation de son armée lui permettra d'exécuter sa résolution; si les forces des coalisés sur les côtes de Syrie ne sont pas en état d'arrêter sa marche; si enfin Méhémet approuvera une tentative qui le conduirait assurément à sa perte.»

— La nouvelle de la soumission de Candie à la Porte est confirmée en ces termes par une lettre d'Alexandrie, du 17 octobre:

« On a reçu la nouvelle positive que Mustapha pacha, gouverneur de Candie, pour le vice-roi, s'est rendu, et a été confirmé dans son poste par le grand seigneur. Les deux régimens égyptiens et la frégate en station à la Canée, ont changé de drapeau sans la moindre opposition.»

— On écrit d'Alexandrie 18 octobre:

« M. Waleski est de retour de Constantinople; il doit partir demain pour les côtes de Syrie, accompagné de Cosrew-Effendi. Ce diplomate emporte des dépêches pour l'amiral Stopford et pour Ibrahim pacha; sa mission est toute pacifique; il est principalement chargé de déterminer le pacha à évacuer la Syrie, moins la forteresse de Saint-Jean-d'Acre, et d'accepter la médiation de la France pour régler les conditions auxquelles l'Egypte lui sera laissée et fixer les limites de son nouvel état.

» Le blocus est définitivement commencé légalement et vigoureusement depuis le 16.»

#### BELGIQUE. — *Bruzelles*, 10 novembre. OUVERTURE DES CHAMBRES LÉGISLATIVES.

DISCOURS DU ROI.

« Messieurs,

» Mes rapports avec les différentes puissances continuent à être satisfaisans. Les circonstances qui sont venues menacer de porter atteinte à l'harmonie existante entre les grands états de l'Europe me font sentir plus vivement le prix de cette bonne intelligence.

» La position de la Belgique a été déterminée par les traités, et la neutralité perpétuelle lui a été solennellement assurée. Mon gouvernement n'a négligé aucune occasion de faire connaître l'importance qu'il attache à cette garantie. Partout, je le dis avec satisfaction, nous n'avons rencontré que des sentimens de bienveillance et de respect pour le principe inscrit dans notre droit public.

» La neutralité, nous ne pouvons trop nous en convaincre, est la véritable base de notre politique; la maintenir sincère, loyale et forte doit être notre but constant.

» Les négociations qu'entraîne l'exécution du traité conclu avec le royaume des Pays-Bas, se poursuivent avec toute l'activité que comporte l'examen de questions nombreuses et délicates. L'esprit de concorde et de rapprochement, dont les deux états ont eu naguère occasion de se donner un nouveau témoignage, continuera, je l'espère, à exercer une influence favorable sur les arrangemens qui restent à conclure.

» Les bienfaits d'une abondante récolte commencent à être sentis par la classe ouvrière; ils serviront utilement les intérêts de notre industrie, dont quelques branches appellent des soulagemens que j'aurai toujours à cœur de rechercher.

» Un nouveau projet de loi sur les céréales sera soumis à vos délibérations.

» Des traités de navigation et de commerce, qui seront présentés à votre sanction, ont été récemment conclus avec les Etats-Unis de l'Amérique, avec la Grèce, avec la Porte-Ottomane.

» Des arrangemens de navigation ont été également arrêtés avec le saint-siège, avec l'Espagne, avec la régence de Tunis; ils vous seront communiqués.

» Des mesures vous seront proposées pour remplacer des ressources qui n'étaient que temporaires, et pour établir un parfait équilibre entre les dépenses et les revenus de l'état. Votre concours sera aussi réclamé pour introduire dans quelques-unes de nos lois financières les modifications dont l'expérience a fait reconnaître la nécessité.

» Les travaux des ponts-et-chaussées se poursuivent avec activité. L'entreprise nationale des chemins de fer est l'objet de tous les soins du gouvernement. Bientôt des sections nouvelles seront livrées à la circulation; et le tems n'est plus éloigné où les lignes belges, reliées aux lignes de l'Allemagne et de la France, multiplieront et faciliteront nos rapports avec ces deux pays.

» Durant ces dix dernières années, la Belgique a fait d'admirables efforts dans l'intérêt de ses voies de communication. Toutefois, les voies navigables n'ont pris que peu de part à ce grand mouvement. Sous ce rapport, il nous reste beaucoup à faire, et le gouvernement ne négligera rien pour réaliser successivement les améliorations qu'il a conçues.

» Si le pays s'est signalé par le développement de ses intérêts

matériels, vous avez pu constater aussi ses progrès dans les travaux de l'intelligence. Les beaux-arts surtout ont jeté de l'éclat. J'appelle votre attention sur la nécessité de compléter l'organisation de l'enseignement public. Je ne doute pas qu'un patriotique esprit d'union et de conciliation ne préside à l'examen et à la solution des questions qui s'y rattachent.

» La justice et l'armée, ces deux puissantes garanties d'ordre et de sécurité, commandent aussi tout notre intérêt.

» Introduire dans les lois civiles et criminelles les perfectionnements dont l'expérience signale l'utilité; compléter notre système judiciaire, en remplissant quelques lacunes qui résultent de nos nouvelles institutions politiques, tel est le but vers lequel se porte l'attention de mon gouvernement. La discipline judiciaire, quelque parfaite qu'elle soit, réclame, pour être à l'abri de toute atteinte, des dispositions dont la force obligatoire ne puisse être contestée. Une loi sur les conflits n'est pas moins utile pour régulariser les rapports de l'ordre judiciaire avec les corps administratifs. Il est tems d'établir des règles positives sur la mise à la retraite des magistrats que leur grand âge ou des infirmités placent dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions; il est à désirer aussi que l'on puisse bientôt s'occuper de l'amélioration du sort de la magistrature; car il importe que, en se renouvelant, elle ne cesse d'appeler dans son sein des hommes distingués par la science et par le caractère.

» L'armée se montre toujours digne de ma sollicitude par sa discipline, son instruction et son dévouement au pays. Tout en lui conservant une organisation qui satisfasse aux besoins présents et qui serve de base aux éventualités de l'avenir, j'ai fait soumettre son administration aux réductions conciliables avec les droits acquis, les nécessités du service et la sûreté de l'état.

» Dans une bonne organisation militaire réside une des premières garanties de notre indépendance. Je vous recommande ce grand intérêt belge; il n'en est pas de plus sérieux pour le pays.

» Messieurs, toutes mes pensées ont pour objet la consolidation de notre nationalité; mes actes tendent à la faire de plus en plus apprécier à l'étranger et aimer à l'intérieur. Vous avez pris une grande part à cette double tâche. Vous continuerez à travailler, de concert avec moi, au bonheur de la patrie et à l'accomplissement des devoirs qu'elle impose. Qu'un vif sentiment national ne cesse de présider à nos communs efforts; c'est le plus sûr moyen de traverser heureusement les tems difficiles et de rendre bienfaites et fécondes les époques de calme et de sécurité.»

— On lit dans une lettre de Francfort, du 4 novembre, publiée par l'*Indépendant* :

« On assure que M. Guizot a déjà adressé une note circulaire aux puissances signataires du traité de Londres; il y explique la convenance et la nécessité de négociations nouvelles sur la question égyptienne (de laquelle la question syrienne est séparée cette fois). M. Guizot montre dans cette note des sentimens sincères et tels que, comme on l'assure, ils donnent un grand poids à ses propositions.»

PAYS-BAS. — *La Haye*, 10 novembre.

On assure que parmi les projets de loi à la veille d'être présentés aux états-généraux, il en est un augmentant considérablement certains droits d'entrée, sortie et transit sur des objets à l'usage des classes aisées. On cite entr'autres les porcelaines, la vaisselle de terre (*aardewerk*), les bougies (*compositie kaarsen*), les voitures et cigares importés de l'étranger. On accorderait de nouveau quelques avantages à la navigation nationale et le territoire de surveillance actuellement divisé en deux parties serait remplacé par un territoire le long des côtes.

*Le rédacteur responsable*, LAMORT.

## AVIS.

Par jugement du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, en date du 19 octobre 1840, une enquête a été ordonnée pour parvenir à la déclaration d'absence de Pierre SCHMIDT, né à Itzig, le 19 mars 1791, et M. le juge Toutsch a été commis à l'enquête dont s'agit.

Luxembourg, le 8 novembre 1840.

*Le Conseiller de Régence f.f. de Chef des services civils,*

En son absence :

*Le Conseiller de Régence délégué,*

BALTIA.

## Bekanntmachung.

Durch Urtheil des Bezirksgerichtes zu Luxemburg, vom

19. October d. J., ist ein Zeugenverhör, um die Abwesenheit des am 19. März 1791 zu Itzig geborenen Peter Schmidt, festzustellen, verordnet, und ist Herr Richter Toutsch mit diesem Zeugenverhör beauftragt worden.

Luxemburg, den 8. November 1840.

Der Regierungsrath, diensthuetender Chef des

Civildienstes,

In dessen Abwesenheit :

Der beauftragte Regierungsrath,  
Baltia.

## ETAT-CIVIL.

*Naissances* : Le 5 novembre, Madelaine Streff; le 6, Mathias Dauphin; le 7, Antoine Esser; le 8, Marie-Anne Elsen, Marie-Anne Flies, Jean Nimax et Marie Paquet; le 11, Eulalie Bonn, Anne Merens et Adam Zimmier.

*Mariages* : Anchel-Salomon Levy, marchand, avec Flore Dalsace.

*Décès* : Le 8, Marguerite Kertzmann, 3 ans; le 11, Marguerite Wolff, célibataire, sans état, 66 ans, et Jacques-Nicolas Wercollier, 2 ans 4 mois.

MERCURIALES DE LUXEMBOURG. — *Marché du 11 novembre.*

Prix moyen de la Rasière :

Froment, fl. 8.25 $\frac{1}{2}$ ; Méteil, 7.18 $\frac{1}{2}$ ; Seigle, 6.43;

Orge, 0.00; Avoine, 2.36.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### MAGASIN

DE DRAPS, CUIRS ET SATINS-LAINE, CASTORINES,  
DUFFELS, FLANELLES ET MOLLETONS,

Grande-Rue, N° 113, à Luxembourg.

M. V. COSTER, tenant le dépôt de la fabrique de MM. GODCHAUX frères et C<sup>ie</sup>, de SCHLEIFMÜHL, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son magasin et qu'il vendra aux prix de fabrique.

### AVIS.

Mardi, 10 novembre dernier, a eu lieu à Dickireh le tirage de la loterie des tableaux, dont une liste de souscription a circulé à Luxembourg.

Les numéros gagnans sont : N° 65, 1<sup>er</sup> lot; n° 16, 2<sup>e</sup> lot; n° 50, 3<sup>e</sup> lot; n° 96, 4<sup>e</sup> lot.

Les objets échus aux numéros gagnans ont été expédiés immédiatement.  
MARC.

### AVIS AUX DAMES

qui font ou désirent apprendre à faire les Fleurs artificielles.

M<sup>lle</sup> ROTHERMEL, rue des Capucins, n° 59, donne des leçons en ville et tient tout ce qui concerne cet art.

On prévient le public que lundi et mardi, 23 et 24 novembre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé, au bureau de la recette des droits d'entrée et de sortie et des accises à Luxembourg, rue Clairefontaine, à la vente par adjudication publique, des objets dont le détail suit, savoir :

94 pièces, tissus de coton teint et imprimé,

2 pièces, mousseline de laine,

77 mouchoirs de coton teint,

35 kilogrammes fil de coton blanc,

une certaine quantité de sucre blanc en pains,

une caisse sucre candi,

22 kilogrammes sucre candi dans un sac.

Luxembourg, le 13 novembre 1840.

Le Receveur, WALDBILLIG.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de remettre son établissement en activité, après y avoir introduit de notables améliorations; les CHICOREES qu'on achète chez lui, à des prix modérés, ne le cèdent aujourd'hui en rien à celles de Liège.

HESS,  
fabricant de chicorée à Luxembourg.

## A LOUER,

Pour y entrer de suite en jouissance,

Le quartier qu'occupait feu M. LEURS, dans sa maison, Grand-rue, avec l'agréable jardin y attenant et une écurie pour deux chevaux.

S'adresser à M<sup>e</sup> NAMUR, avoué.